

Qu'est-ce que la CMI ?



La CMI remplace les anciennes cartes priorité, stationnement, invalidité

CMI signifie carte mobilité inclusion

IL Y A 3 CMI DIFFÉRENTES

LA CMI STATIONNEMENT

Elle remplace progressivement
l'ancienne carte de stationnement

LA CMI PRIORITÉ

Elle remplace progressivement
l'ancienne carte de priorité

LA CMI INVALIDITÉ

Elle remplace progressivement
l'ancienne carte d'invalidité

- Elles donnent **les mêmes avantages** que les anciennes cartes.
- Elles sont **attribuées sous les mêmes conditions** que les anciennes cartes.
- Comme auparavant, il est possible de demander des CMI différentes.

Pourquoi avoir créé la CMI ?



La CMI est fabriquée par
l'Imprimerie nationale :

- **meilleure sécurisation** des cartes
- des **délais de fabrication plus courts**

À quoi sert la CMI ?



Elle donne des **avantages** aux
personnes handicapées et aux
personnes âgées en perte d'autonomie,
notamment pour faciliter **leurs
déplacements.**

Combien de temps la CMI est-elle valable ?



La CMI peut être attribuée pour
une durée de **1 à 20 ans** ou à titre

définitif.

La CMI est gratuite



Attention, si votre CMI est volée,
perdue, ou abîmée, vous devez
payer 9 euros pour avoir un nouvel
exemplaire.

Le décret 2016-1349 du 23 décembre 2016 a créé la Carte de Mobilité Inclusion qui remplace la carte d'invalidité, de priorité et européenne de stationnement. Les cartes éditées jusqu'alors par la MDPH de la Lozère seront dorénavant délivrées par l'Imprimerie Nationale (01 40 58 30 00)

Les décisions de CMI, vous seront notifiées par la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère dans un second temps, indépendamment des notifications CDAPH.

L'Imprimerie Nationale vous demandera directement vos photos d'identité et sera en charge de l'impression et de l'envoi de votre/vos carte(s).